Le 8 octobre 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le jeudi 8 octobre 2026, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères, Sylvie René, Janie Vachon-Robillard et messieurs les conseillers, Jean Allard, René Doucet, François Rousseau et Patrice Boisvert, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. Madame Claudia Lacharité, adjointe administrative est également présente.

Dix personnes sont présentes.

3. Adoption de l'ordre du jour 2026-10-179

Il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 8 et 15 septembre 2026
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Adoption des prévisions budgétaires 2027 de la RIGIDBNY
8. Acceptation de l'offre de services de Techni-Consultant Inc.
9. Radiation de comptes à recevoir - autres
10. Affectation du surplus accumulé non-affecté – camion Chevrolet Silverado 1500 2026
11. Octroi du contrat pour l'achat et le financement d'un chargeur sur roues et lame de déneigement
12. Octroi du contrat pour l'implantation d'un puits d'observation et d'échantillonnage
13. Octroi du contrat pour le pavage d'une partie du rang Grand-Saint-Esprit
14. Installation d'une nouvelle signalisation au Madrid Halte routière
15. CRL – embauche à la maintenance
16. CPS Le Cercle – demande d'autorisation
17. Moisson MCDQ – demande d'aide financière
18. Maison des jeunes l'Eau-Vent – demande d'aide financière
19. Souper de la Fondation médicale Jean-Pierre-Despins
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

Adoptée

4. Adoption des procès-verbaux du 8 et 15 septembre 2026
2026-10-180

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026 ainsi de la séance extraordinaire du 15 septembre 2026 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'approuver et d'adopter les procès-verbaux du 8 et du 15 septembre 2026, tel que rédigé.

Adoptée

5. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil. Le rapport des revenus et dépenses du Centre Richard-Lebeau est déposé aux élus.

6. Adoption des comptes payés et à payer
2026-10-181

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 30 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la greffière trésorière adjointe certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 407 636,40 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- **D'APPROUVER** la liste des salaires du 30 août au 26 septembre 2026 totalisant 145 262,68 $;
- **D'APPROUVER** la liste des comptes fournisseurs au montant de 262 373,78 $;
- **D'AUTORISER** le paiement par la greffière trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7. Adoption des prévisions budgétaires 2027 de la RIGIDBNY
2026-10-182

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2027 de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY);

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2027 établissent la quote-part à 0,75 $/habitant et la contribution à la gestion des matières résiduelles à 235 $/unité d'occupation;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres doivent adopter par résolution les prévisions budgétaires 2027 de la RIGIDBNY;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2027 de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska telles que présentées.

Adoptée

8. <u>Acceptation de l'offre de services de Techni-Consultant Inc.</u>
<u>2026-10-183</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston souhaite procéder au prolongement des services d'eau ainsi qu'à la construction d'une nouvelle rue reliant la rue Beaudoin et la rue des Forges;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir un accompagnement professionnel pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant Inc. a déposé une offre de services pour accompagner la Municipalité dans la planification et la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de l'offre de services s'élève à 7 272,16 $, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston octroie le contrat à Techni-Consultant Inc. pour l'accompagnement relatif au prolongement des services d'eau et à la construction d'une nouvelle rue entre la rue Beaudoin et la rue des Forges, au coût de 7 272,16 $, taxes incluses.

Adoptée

9. <u>Radiation de comptes à recevoir – autres</u>
<u>2026-10-184</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston facture à l'occasion certains services ponctuels, tel que de l'achat de publicité, des bris d'équipements, etc.;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à recevoir en date du 30 septembre 2026 soumise à l'attention du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces comptes à recevoir remontent d'aussi loin que l'année 2022 et que le délai de prescription selon l'article 2925 du Code civil du Québec est échu ou sera échu prochainement;

CONSIDÉRANT la faible probabilité de recouvrer certaines de ces sommes;

CONSIDÉRANT QUE certains comptes à recevoir possèdent également un léger solde résiduel, puisque tout encaissement s'applique sur les intérêts courus en tout premier lieu;

CONSIDÉRANT QUE certaines fiches clients n'ont pas fait l'objet de mise à jour à la suite de l'émission de certaines notes de crédit;

CONSIDÉRANT QU'il y a ainsi lieu de régulariser certaines fiches clients;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Janie Vachon-Robillard et unanimement résolu :

D'AUTORISER la radiation des comptes à recevoir suivants :

NO CLIENT	DATE	MONTANT INITIAL	MONTANT DÛ	INTÉRÊTS	SOLDE
D1000	25 septembre 2024	1 000.00 $	1 000.00 $	193.08 $	1 193.08 $
D2536	2 octobre 2025	229.95 $	229.95 $	20.98 $	250.93 $
D2545	22 novembre 2022	229.95 $	229.95 $	86.75 $	316.70 $
D2549	22 novembre 2022	229.95 $	229.95 $	86.75 $	316.70 $
D2554	14 février 2024	143.72 $	143.72 $	36.55 $	180.27 $
D2576	22 novembre 2022	1 149.75 $	1 149.75 $	433.76 $	1 583.51 $
D2580	22 novembre 2022	45.00 $	45.00 $	16.13 $	61.13 $

D'AUTORISER l'opération de mise à jour des crédits et la radiation des intérêts courus pour les fiches clients pour lesquelles il est nécessaire d'effectuer cette opération.

Adoptée

10. Affectation du surplus accumulé non-affecté – camion Chevrolet Silverado 1500 2026 2026-10-185

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a procédé à l'acquisition d'un camion Chevrolet Silverado 1500 2026 pour le bénéfice de son *Service des travaux publics*, et ce, conformément à la résolution numéro 2026-08-153 adoptée par ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'ajout de divers équipements, tels qu'une flèche de signalisation, des gyrophares, du lettrage et autres équipements;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de l'acquisition du camion Chevrolet Silverado 1500 2026 et des divers équipements est de 67 038.97 $ taxes nettes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de financer cette nouvelle acquisition en procédant à l'affectation d'un montant identique provenant du surplus accumulé non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière Mme Galina Papantcheva à procéder à une affectation du surplus accumulé d'une somme de 67 038.97 $ afin de financer l'acquisition du camion Chevrolet Silverado 1500 2026 et des divers équipements.

Adoptée

11. <u>Octroi du contrat pour l'achat et le financement d'un chargeur sur roues et lame de déneigement</u>
<u>2026-10-186</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a procédé à une analyse comparative des soumissions reçues pour l'acquisition d'un chargeur sur roues usagé incluant une lame de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont déposé une offre : Centre agricole Nicolet-Yamaska, 2973-8986 Québec inc. (Serge Noël Équipements), Équipement SMS inc. et Trois-Rivières Location inc.;

CONSIDÉRANT QUE les prix taxes incluses soumis sont les suivants : Centre agricole Nicolet-Yamaska à 425 982,38 $, 2973-8986 Québec inc. (Serge Noël Équipements) à 351 248,62 $, Équipement SMS inc. à 367 230,15 $ ou 378 842,63 $ lorsque jumelé avec l'option lame JROD S60, et Trois-Rivières Location inc. à 350 673,75 $;

CONSIDÉRANT QUE les taux de financement proposés par Centre agricole Nicolet-Yamaska et par 2973-8986 Québec inc. (Serge Noël Équipements) sont respectivement de 6,40 % et de 6,69 %, tandis que Trois-Rivières Location inc. n'a proposé aucun financement;

CONSIDÉRANT QUE Équipement SMS inc. propose deux options de financement, soit une première option à 2,841 % sur 60 mois et une seconde option à 0,382 % sur 54 mois, cette dernière représentant le financement le plus avantageux avec des intérêts totaux de seulement 2 889,98 $;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement proposé par Équipement SMS inc. est un chargeur de l'année 2026 comptant seulement 245 heures d'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des éléments financiers et techniques démontre que l'offre d'Équipement SMS inc. – option 2 – constitue le meilleur rapport qualité-prix pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Boisvert et unanimement résolu :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston octroie le contrat pour l'acquisition d'un chargeur sur roues et d'une lame de déneigement à Équipement SMS inc., selon l'option 2 de leur soumission, pour un montant financé de 329 500 $, sur 54 mois au taux fixe de 0,382 %, incluant des intérêts totaux de 2 889,98 $;
- **QUE** la directrice générale, Mme Galina Papantcheva, soit autorisée à signer tout document requis et à effectuer les démarches administratives nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée

12. <u>Octroi du contrat pour l'implantation d'un puits d'observation et d'échantillonnage</u>
<u>2026-10-187</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit procéder à la mise en place d'un puits d'observation et d'échantillonnage au lieu d'élimination de neiges usées;

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer a déposé une offre de services pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux proposés par Akifer s'élève à 8 810 $, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise d'Akifer en matière d'hydrogéologie et d'installations de suivi environnemental répond adéquatement aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston octroie le contrat à Akifer pour la mise en place d'un puits d'observation et d'échantillonnage au lieu d'élimination de neiges usées, pour un montant de 8 810 $, taxes en sus.

Adoptée

13. <u>Octroi du contrat pour le pavage d'une partie du rang Grand-Saint-Esprit</u>
<u>2026-10-188</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston souhaite procéder à des travaux de réfection de voirie sur environ 600 mètres du rang Grand-Saint-Esprit;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises suivantes ont déposé une soumission pour la réalisation des travaux, taxes incluses : Groupe Colas Québec Inc. au montant de 260 644,88 $; Construction et Pavage Boisvert Inc. au montant de 261 660,11 $; Pavage Veilleux 1990 Inc. au montant de 282 329,74 $; Construction et Pavage Portneuf Inc. au montant de 307 019,90 $; Smith Asphalt Inc. au montant de 307 121,22 $; Pavage Centre-Sud (division Eurovia Québec Construction) au montant de 310 397,43 $;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Groupe Colas Québec Inc. constitue la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de Frédéric Lahaie, ingénieur chez Énerco Groupe Conseil, sont d'octroyer le contrat à Groupe Colas Québec Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Boisvert et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston octroie le contrat pour les travaux de réfection de voirie sur environ 600 mètres du rang Grand-Saint-Esprit à Groupe Colas Québec Inc., pour un montant de 260 644,88 $, taxes incluses.

Adoptée

14. <u>Installation d'une nouvelle signalisation au Madrid Halte routière</u>
<u>2026-10-189</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston souhaite renforcer la sécurité à l'intersection de l'entrée / sortie donnant accès au restaurant Le Madrid;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont exprimé des préoccupations quant au caractère dangereux de cet emplacement et ont demandé l'ajout d'une signalisation plus visible;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'installation d'une nouvelle signalisation comprenant un panneau solaire muni de deux clignotants LED rouges de 8 pouces ainsi qu'une batterie;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Signoplus a déposé une soumission pour la fourniture et l'installation de cette signalisation au coût de 2 387,57 $, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston octroie le contrat à Signoplus pour l'installation d'une nouvelle signalisation à l'intersection de l'entrée / sortie du restaurant Le Madrid, pour un montant de 2 387,57 $, taxes en sus.

Adoptée

15. CRL – embauche à la maintenance
2026-10-190

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit assurer une présence adéquate du personnel de maintenance au Centre Richard-Lebeau lors d'événements nécessitant deux employés sur place afin d'assurer le bon déroulement des activités;

CONSIDÉRANT QUE il est nécessaire d'ajouter une ressource supplémentaire pour répondre aux besoins opérationnels du Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT QUE M. Xavier Durand possède les compétences requises pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire prévu pour ce poste est de 10 à 16 heures par semaine, principalement lors d'événements tenus au Centre Richard-Lebeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston procède à l'embauche de M. Xavier Durand au poste de maintenance au Centre Richard-Lebeau, à raison de 10 à 16 heures par semaine, principalement lors d'événements nécessitant la présence de deux employés sur place;
- **QUE** son entrée en fonction soit fixée au 7 novembre 2026;
- **QU'une** période de probation de six mois soit appliquée à compter de sa date d'embauche;

Adoptée

16. CPS Le Cercle – demande d'autorisation
2026-10-191

CONSIDÉRANT QUE le CPS Le Cercle souhaite tenir sa Guignolée annuelle le samedi 12 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise à soutenir les services offerts aux enfants et aux familles de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE pour cette occasion, huit bénévoles seront présents aux intersections du 9e Rang et de la rue Principale entre 9 h et 16 h afin de solliciter des dons auprès des automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston doit autoriser l'occupation de ces intersections pour permettre la tenue sécuritaire de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Janie Vachon-Robillard et unanimement résolu :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston autorise le CPS Le Cercle à tenir sa Guignolée annuelle le samedi 12 décembre 2026;
- **QUE** l'occupation des intersections du 9e Rang et de la rue Principale par les bénévoles du CPS Le Cercle soit autorisée entre 9 h et 16 h pour la tenue de l'activité;
- **QUE** le CPS Le Cercle soit responsable de la sécurité de ses bénévoles et de la signalisation temporaire nécessaire au bon déroulement de l'événement.

Adoptée

17. Moisson MCDQ – demande d'aide financière 2026-10-192

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie/Centre-du-Québec soutient les organismes du milieu dans leur mission de répondre aux besoins alimentaires des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la dernière année, Moisson MCDQ a soutenu Ludolettre afin de répondre à 672 demandes d'aide alimentaire sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE Moisson MCDQ sollicite une aide financière de 504 $ pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston reconnaît l'importance du travail de Moisson MCDQ et souhaite soutenir adéquatement sa mission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston accorde une aide financière de 1 000 $ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec pour l'année 2026.

Adoptée

18. Maison des jeunes l'Eau-Vent – demande d'aide financière 2026-10-193

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes L'Eau-Vent souhaite réaliser un projet de maison hantée d'Halloween destiné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conçu, préparé et animé par les jeunes de l'organisme, favorisant leur engagement communautaire et leur participation à la vie locale;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes L'Eau-Vent sollicite une aide financière de 1 000 $ pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance des activités jeunesse et souhaite encourager les initiatives locales qui contribuent à l'animation de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 1 000 $ demandé est déjà prévu au budget courant de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Janie Vachon-Robillard et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston accorde une aide financière de 1 000 $ à la Maison des jeunes L'Eau-Vent pour la réalisation de leur maison hantée d'Halloween.

Adoptée

Le conseiller François Rousseau, déclare un intérêt dans le point suivant et se retire des discussions.

19. Souper de la Fondation médicale Jean-Pierre-Despins
2026-10-194

CONSIDÉRANT QUE la Fondation médicale Jean-Pierre-Despins organise un souper bénéfice le samedi 24 octobre 2026 à 17 h 30 à l'École secondaire La Découverte;

CONSIDÉRANT QUE cet événement vise à soutenir les services médicaux et communautaires offerts à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston souhaite appuyer la mission de la Fondation en participant à cet événement bénéfice;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'un billet pour ce souper bénéfice est de 150 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et résolu en majorité que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston procède à l'achat de quatre billets pour le souper bénéfice de la Fondation médicale Jean-Pierre-Despins, au coût total de 600 $.

Adoptée

20. Période de questions

Les membres du conseil répondent aux questions posées par les citoyens.

21. Levée de l'assemblée
2026-10-195

Il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 13.

Laurent Marcotte, maire	**Galina Papantcheva, directrice générale**